Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260601-2026_06_05-DE

Délibération n°2026-06-05

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
28/05/2026
Date d'affichage :
28/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 1er juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON et Gaël RESMOND.

Absents excusés : Charlène LE THERIZIEN (donne procuration à Sabine MARTIN) et Erik UNTERDORFEL (donne procuration à Régis LOSSOUARN)

Secrétaire de séance : Servane DUCHESNE

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Il est nécessaire de désigner un correspondant défense auprès de la délégation militaire départementale des Côtes d'Armor. Une lettre d'information est adressée régulièrement aux correspondants défense. Elle a vocation à apporter un éclairage sur ce qui anime les ministères des armées et d'informer sur les activités spécifiques en Côtes d'Armor.

Vu la proposition de M. Xavier LE THERIZIEN,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désigner M. Xavier LE THERIZIEN comme correspondant défense auprès de la délégation militaire départementale des Côtes d'Armor.
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Servane DUCHESNE